

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 1^{er} Juin (01/06/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,
Mme Christine HEMERY, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,
M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Colette ROLLET (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Maïté GARRIGUES (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoint**,
Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.



11 – 01 Juin 2017

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 – VILLE DE MOISSAC BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame HEMERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2016 approuvant le Budget Primitif 2017,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 16 Mai 2017,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de reprendre les résultats de 2016 non repris par anticipation au moment du vote du Budget Primitif de 2017,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 28 voix pour, 3 voix contre (Mme FANFELLE ; MM. BOUSQUET, VALLES), et 2
abstentions (MM. ABOUA, CALVI),

- **ADOPTE** le budget supplémentaire de l'exercice 2017 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Réelles :	1 044 494.56 €	Réelles :	128 342.00 €
Ordre :	4 251 693.00€	Ordre :	0.00 €
Résultat déficitaire reporté :	0.00 €	Résultat reporté excédentaire :	4 737 561.00 €
		Résultat reporté excéd. Zone du Luc :	430 284.56 €
TOTAL :	5 296 197.56 €	TOTAL :	5 296 187.56 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Réelles :	2 567 023.00 €	Réelles :	92 447.43 €
Ordre :	0.00 €	Ordre :	4 251 693.00 €
Résultat déficitaire reporté :	1 347 000.43 €	Résultat reporté excédentaire:	0.00 €
Résultat déficitaire Zone du Luc :	1 194 565.70 €		
Reports de 2016 :	1 656 446.11 €	Reports de 2016 :	2 420 894.81 €
TOTAL :	6 765 035.24 €	TOTAL :	6 765 035.24 €

TOTAL GENERAL :	12 061 222.80 €	TOTAL GENERAL :	12 061 222.80 €
------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Monsieur Le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.



Pour copie conforme

Moissac le 02 Juin 2017

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :